Image not found or type unknown

Risque d'une attestation sur honneur en cas de perte

Par **Jayov**, le **23/05/2016** à **14:53**

Bonjour à tous.

J'ai un ex-collègue et ami qui passe au prud'homme contre notre ancien employeur et il me demande de faire une attestation pour affirmer certaines choses que l'employeur dément (sur son ancienne fonction, plus exactement). Ce que mon ami me demande d'écrire est vrai, rien de faux. Est-ce que je risque quelque chose si notre ancien employeur gagne et décide de nous attaquer (nous sommes plusieurs à le faire) ??
merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **23/05/2016** à **15:40**

Bonjour,
Je ne vois pas ce que vous risqueriez si votre attestation est sincère et correspond à des faits que vous avez personnellement constatés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés